

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 81 19672

⑤④ Ensemble de cuisine à deux bacs d'évier intégrés.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). E 03 C 1/01, 1/18.

②② Date de dépôt..... 20 octobre 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 16 du 22-4-1983.

⑦① Déposant : LACOMBE Guy. — FR.

⑦② Invention de : Guy Lacombe.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : A. Thibon-Littaye,
11, rue de l'Etang, 78160 Marly-le-Roi.

La présente invention concerne les équipements de cuisine. Elle a pour objet un ensemble de cuisine à évier intégré, spécialement conçu pour pouvoir remplir différentes fonctions, dont au moins celles des éviers usuels, mais dans un ensemble d'encombrement beaucoup plus réduit.

De plus cet ensemble est conçu pour permettre le lavage et le rinçage de la vaisselle avec des consommations d'eau plus faibles. On comprendra donc facilement qu'il convient tout particulièrement dans l'équipement des cuisines mobiles telles que celles des bateaux ou des caravanes. Mais les applications de l'ensemble selon l'invention ne sont pas limitées à ces exemples. Sa conception le rend également très utile dans tous les cas où l'on ne dispose que d'un espace réduit pour installer le matériel dont la ménagère aura besoin, pendant le temps qu'elle consacrera à la vaisselle et à d'autres travaux, comme l'épluchage des légumes et la préparation des plats.

L'ensemble de cuisine selon l'invention comporte un évier qui, comme dans les éviers classiques les plus complets, comporte deux bacs dont l'un est plus particulièrement destiné au lavage de la vaisselle et l'autre à son rinçage. Mais l'ensemble selon l'invention se distingue des éviers connus par la conception de chacun des bacs et par leur relation fonctionnelle entre eux. Il s'en distingue en outre par le fait qu'à cet évier est associé un plan de travail escamotable, intégré dans l'ensemble, grâce à quoi l'ensemble peut également être utilisé comme une table, en combinaison ou non avec les bacs de l'évier.

Ainsi l'invention a pour objet un ensemble de cuisine comportant un évier à deux bacs, caractérisé en ce que les deux bacs diffèrent l'un de l'autre non seulement par leur étendue en surface supérieure de l'évier, mais aussi par leur profondeur, et comprennent un bac de lavage relativement peu étendu et relativement profond et un bac de rinçage et

- 2 -

d'égouttage relativement étendu et peu profond, et en ce qu'illeur est associé un plan de travail constitué de volets articulés propres à former ensemble un plan continu recouvrant tout l'évier au-dessus de la surface supérieure ouverte des deux bacs et rabattables latéralement de l'un
5 et/ou de l'autre côté de l'évier.

Dans un mode de réalisation préféré, il est prévu pour les opérations de lavage et de rinçage, une pomme d'as-
10 persion montée sur un tube flexible d'alimentation en eau qui permet d'atteindre avec la pomme n'importe quel point de la surface du bac de rinçage, et d'autre part, le bac de rinçage, relativement peu profond, se déverse dans le bac de lavage qui est plus profond.

15 D'autres caractéristiques apparaîtront en même temps que d'autres avantages de l'invention dans le courant de la description donnée ci-après. Celle-ci concerne des modes de réalisation particuliers de l'ensemble de cuisine selon
20 l'invention, choisis à titre d'exemples non limitatifs. Leur description se réfère aux figures des dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 représente un ensemble selon l'invention dans
25 une vue en coupe longitudinale partielle,

la figure 2 montre cet ensemble vu de dessus et fait apparaître la ligne de coupe I-I de la figure 1,

30 la figure 3 est une coupe partielle analogue à la coupe de la figure 1, illustrant une variante de réalisation de l'ensemble précédent,

la figure 4 représente une vue en coupe partielle dans
35 une autre forme de réalisation d'un ensemble selon l'invention,

la figure 5 représente l'ensemble de la figure 4 en vue

- 3 -

de dessus et elle fait apparaître la ligne de coupe IV-IV de la figure 4,

5 la figure 6 représente le même ensemble que celui des figures 4 et 5, mais vu en coupe partielle selon VI-VI de la figure 5.

Conformément tout d'abord aux figures 1 et 2, un ensemble de cuisine à évier intégré selon l'invention comporte
10 deux bacs d'évier qui portent respectivement les références numériques 1 et 2. Les deux bacs sont réalisés d'une seule pièce par moulage de matière plastique et l'évier ainsi constitué est monté dans le même support 3 qu'un plan de travail escamotable 4. Dans le cas particulier représenté,
15 on a supposé que le support 3 était réalisé en bois pour des questions esthétiques, mais en variante, il pourrait être aussi bien être également moulé en matière plastique, éventuellement même d'une seule pièce avec les bacs de l'évier; et l'ensemble peut être fixé aux parois du local
20 à équiper ou encastré de toute manière souhaitée dans un meuble quelconque ou parmi les autres éléments d'une cuisine de n'importe quel genre.

Dans l'évier, le bac 1 est destiné principalement à être
25 utilisé comme bac de lavage, notamment pour la vaisselle, tandis que le bac 2 est plutôt conçu pour le rinçage. Les bacs 1 et 2 sont tous deux entièrement ouverts en surface supérieure de l'évier, mais comme le montre la figure 2, le bac de rinçage 1 est de section sensiblement
30 carrée, tandis que le bac 2 est plus étendu, avec une forme rectangulaire allongée dans le prolongement du bac 1, sur la même largeur que ce dernier. Par ailleurs et suivant ce qui apparaît sur la figure 1, le bac de lavage 1 est plus profond que le bac 2. Son fond est donc à un
35 niveau inférieur. On remarquera aussi que dans le sens de sa longueur, le fond du bac 2 est en pente, incliné vers le fond du bac 1. C'est ce qui permet au bac de

- 4 -

rinçage 2 de se déverser dans le bac de lavage 1, grâce à un canal 6, percé à travers la paroi intermédiaire verticale 7 qui sépare les deux bacs.

- 5 Le bac de lavage 1 est pourvu d'une bonde 8, à siphon 9, qui peut être obturée par un tampon non représenté. Pour le lavage on peut éventuellement utiliser un dispositif d'alimentation en détergent schématisé en 11-12, avec commande par pédale 13. Le fond du bac est pourvu de nervures
- 10 14, orientées radialement, qui sont recouvertes d'une bande de matériau anti-dérapant. Le fond du bac de rinçage 2 est de même pourvu de nervures 15, également recouvertes de bandes de matériau anti-dérapant, mais ces nervures sont
- 15 de la longueur du bac. Les intervalles entre ces nervures forment des rigoles d'écoulement qui guident l'eau ou tout autre liquide vers une goulotte 16, ménagée le long de la paroi séparatrice 7 et communiquant avec le bac de lavage par le canal 6. Comme le fond du bac 2 est incliné, les
- 20 nervures 15 sont d'une épaisseur progressivement croissante horizontalement. De la sorte, elles forment ensemble une surface d'appui discontinue, mais horizontale, sur laquelle on peut poser sans risque des objets tels que des casseroles ou des plats, même pleins.

25

- L'évier dans son ensemble est conçu pour que le bac 2 serve aussi bien au rinçage de la vaisselle qu'à son égouttage, et même à son rangement. En effet il est prévu un dispositif d'alimentation en eau, par une douchette mobile
- 30 17, montée à l'extrémité d'un tube flexible d'alimentation 18 qui traverse la face supérieure 19 de l'évier, en un point situé sur le côté des bacs, entre ceux-ci. Le tube flexible 18 est suffisamment long pour que l'on puisse déplacer la douchette 17 sur toute la surface du bac 15
- 35 et asperger de l'eau sur tous les objets s'y trouvant. Par ailleurs, sur deux côtés opposés du bac 2, les parois latérales verticales de l'évier comportent des rainures verticales

- 5 -

21 dans lesquelles viennent s'engager des cloisons amovibles
22 . Ces parois permettent de diviser le bac en casiers de
rangement et d'y disposer les différents éléments de la
vaisselle en place pour le rinçage et l'égouttage. La
5 tranche supérieure des cloisons amovibles 22 ne dépasse pas
le niveau de la face supérieure de l'évier 19, ce qui leur
permet de ne pas gêner la fermeture du plan de travail que
l'on décrira par la suite. Pour la paroi de séparation 7,
on a prévu qu'elle s'arrête en dessous de ce niveau, c'est-à-
10 dire qu'elle est moins haute que les faces latérales de
l'évier. Sur le dessus elle est munie, comme les nervures 14 et
15, d'une bande de matériau anti-dérapant, ce qui facilite
de l'utiliser par exemple pour y appuyer des plats ou
casserolés en cours de nettoyage.

15 Tout autour de l'évier le support 3 forme un cadre 24 sur
lequel vient reposer un plan de travail escamotable capa-
ble de recouvrir entièrement l'évier lorsque celui-ci
n'est pas utilisé comme tel. Dans l'ensemble des figures
20 1 et 2 ce plan de travail est constitué de quatre volets, qui
se rangent par groupes de deux dans des casiers 25 et 26
ménagés latéralement dans le support 3, de chaque côté de
l'évier, aux extrémités des bacs 1 et 2 respectivement.
Sur le côté gauche de la figure 1, le volet 27 est articulé sur le
25 volet 28, ce qui permet de le rabattre dessus, et l'ensem-
ble peut ensuite être rabattu dans le casier 25 (dans la
position de la figure 2) . A cet effet le volet
28 comporte des tétons 29 qui sont guidés dans
des glissières 31 du support. En outre , le volet
30 28 comporte sur sa face inférieure une poignée 32
qui fait aussi office de cale : elle vient
buter sur le cadre 24 entourant l'évier lorsque les deux
volets sont en place dans le casier 25 et elle permet,
à partir de cette position, de remonter manuellement
35 les volets pour les développer sur l'évier. Les deux volets
33 et 34, sur le côté droit, sont constitués de la même
façon, et rabattables dans le casier 26.

Les quatre volets sont de dimensions identiques. Lorsqu'ils recouvrent l'évier, ils forment un plan de travail uniforme et continu, limité par des rebords 36 formés par le support 3 au-delà du cadre 24. Mais la ménagère peut aussi maintenir une partie de ce plan de travail et avoir néanmoins accès à l'évier, en rabattant seulement les volets 27 ou 33 sur les volets 28 ou 34 respectivement. Le plus commode est souvent de rabattre seulement le volet 27, car les dimensions sont telles que l'on a alors accès à chacun des deux bacs, par dessus la paroi intermédiaire 7. De plus, on peut alors utiliser comme planche de découpage une plaque 37, en matière plastique appropriée, qui est fixée en sous-face du volet 27 et qui se trouve donc alors sur le dessus, sur le volet 28.

15

La figure 3 montre un équipement complémentaire de l'ensemble des figures 1 et 2, qui suppose cependant que l'évier soit réalisé en tôle émaillée ou en acier inoxydable. Il s'agit d'une plaque de cuisson 41, représentée sous forme d'une plaque à feux à gaz. Cette plaque de cuisson est montée sur charnière sur le côté droit du support 3. Elle tourne autour d'un axe 42 entre les deux positions extrêmes représentées. L'axe 42 peut être réalisé sous forme tubulaire et contenir un tube souple d'alimentation en gaz.

25 Le dimensionnement est tel que dans la position basse, où la table 41 peut être utilisée pour la cuisson si le plan de travail est rabattu, elle peut aussi rester en repos, entièrement contenue sous le plan de travail si celui-ci est ramené sur l'évier. Par ailleurs, elle

30 n'occupe qu'une partie de la surface réservée au bac 2, ce qui permet d'atteindre à celui-ci par le côté limité par la paroi 7. Evidemment les cloisons amovibles 22 sont enlevées dans ce cas. Dans sa position relevée, la plaque de cuisson 41 dégage entièrement l'accès au bac

35 2.

Le mode de réalisation des figures 4, 5 et 6, constitue

- 7 -

une variante du précédent qui est spécialement conçue pour une disposition dans l'angle d'un espace ou local.

5 On y retrouve l'évier à deux bacs 51 et 52, mais le bac allongé 52 n'est plus en longueur dans le prolongement du bac 51, mais il est au contraire disposé perpendiculairement. L'évier occupe donc les trois quarts d'un espace carré, dont le quatrième quart est libre, et c'est là que la ménagère se tient.

10 Le plan de travail escamotable est réalisé en volets articulés, mais il comporte seulement trois volets 54, dont deux se rangent dans un casier 55 du support 53 sur la gauche de la figure 5, tandis que le troisième se range en bas de cette même figure, dans un casier 56.

20 En variante des particularités du premier mode de réalisation, on a représenté sur les figures 4 à 6 des nervures 57 orientées différemment dans le fond des bacs 51 et 52, toutes parallèles entre elles et dans le sens de la largeur du bac de rinçage 52. Par ailleurs, chacun des bacs comporte sa propre bonde de vidange, 58 ou 59 respectivement, bien que l'on ait conservé un canal 60 de communication entre les deux bacs, permettant à l'eau de rinçage de se vider du bac 2 au bac pour servir au lavage. Dans l'évier il est d'autre part prévu un troisième bac 25 61, de moindre importance. Il est ménagé en longueur sur toute la largeur de l'évier, derrière les deux bacs principaux 51 et 52. Il contient la douchette mobile 62 et comporte des cloisons transversales amovibles 53, coulissant dans des rainures 64. Un trou d'évacuation qui n'apparaît pas sur les figures permet de vider ce bac indépendamment des autres lorsqu'on l'utilise en nettoyage.

35 D'autres variantes avantageuses du mode de réalisation des figures 1 et 2 n'ont pas été illustrées sur les dessins. Ainsi par exemple, l'ensemble peut être complété, sur chacun des côtés longitudinaux du support 3, par

- 8 -

des plaques montées sur charnières pour former des parties rabattables d'une table, de part et d'autre du plan de travail, qui dans cette utilisation, constitue la partie centrale de la table.

5

D'autre part, les différents équipements décrits pour un mode de réalisation peuvent aussi bien être utilisés pour compléter un autre mode de réalisation. Ainsi par exemple le mode de réalisation en angle peut comporter en plus une plaque de cuisson analogue à celle qui a été décrite pour le mode de réalisation 1 et 2, et dans chacun des cas il peut s'agir aussi bien d'une plaque à chauffage électrique que d'une plaque à brûleurs à gaz.

10

REVENDEICATIONS.

1. Ensemble de cuisine comportant un évier à deux bacs (1-51, 2-52), caractérisé en ce que les deux bacs diffèrent l'un de l'autre non seulement par leur étendue en surface supérieure de l'évier, mais aussi par leur profondeur, et comprennent un bac de lavage (1-51), relativement peu étendu et relativement profond, et un bac de rinçage et d'égouttage (2-52) relativement étendu et peu profond, et en ce qui leur est associé un plan de travail (4) constitué de volets articulés propres à former ensemble un plan continu recouvrant tout l'évier au-dessus de la surface supérieure ouverte des deux bacs et rabattables latéralement de l'un et/ou de l'autre côté de l'évier.
2. Ensemble de cuisine selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de communication (6) par lesquels le bac de rinçage (2) se vide dans le bac de lavage (1) et des moyens d'aspersion d'eau (17-62) mobiles au-dessus de toute la surface du bac de rinçage.
3. Ensemble de cuisine selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comporte entre les deux bacs, une paroi intermédiaire de séparation (7) moins haute que les parois latérales de l'évier, et munie sur le dessus d'une bande en matériau antidérapant.
4. Ensemble de cuisine selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte une planche de découpage (37) fixée en sous-face de l'un (27) desdits volets, rabattable horizontalement sur un autre (28) desdits volets du plan de travail.
5. Ensemble de cuisine selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comporte des cloisons amovibles (22) en travers du bac de rinçage.

6. Ensemble de cuisine selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le bac de rinçage présente un fond incliné en pente vers le fond du bac de lavage et pourvu de nervures d'épaisseur progressivement croissante formant ensemble une surface d'appui discontinue sensiblement horizontale.

7. Ensemble de cuisine selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comporte en outre une plaque de cuisson rabattable sur une partie du bac de rinçage, sous le plan de travail.

8. Ensemble de cuisine selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le bac de rinçage est disposé en longueur dans le prolongement du bac de lavage et en ce que lesdits volets sont disposés de sorte qu'il suffit de rabattre l'un d'eux (27) sur le plan de travail pour livrer accès aux deux bacs (1,2) par dessus la paroi intermédiaire (7).

9. Ensemble de cuisine selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que l'évier occupe en surface les trois quarts d'un carré, le bac de rinçage étant allongé perpendiculairement en angle par rapport au bac de lavage, et en ce qu'il est prévu un bac supplémentaire allongé le long des bacs derrière ceux-ci.

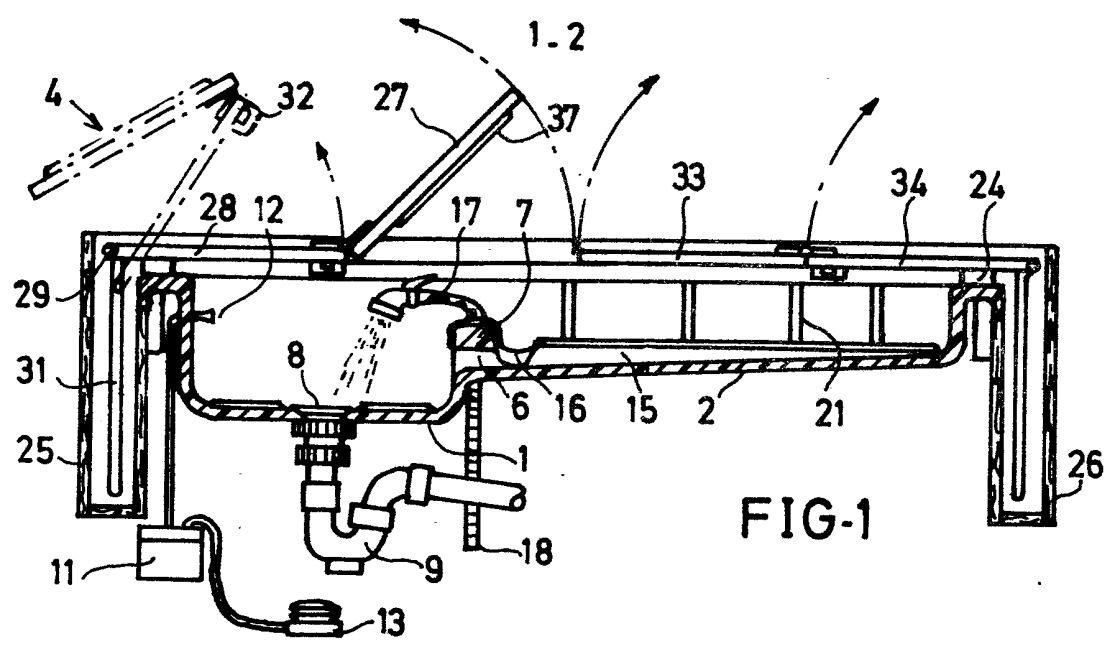


FIG-1

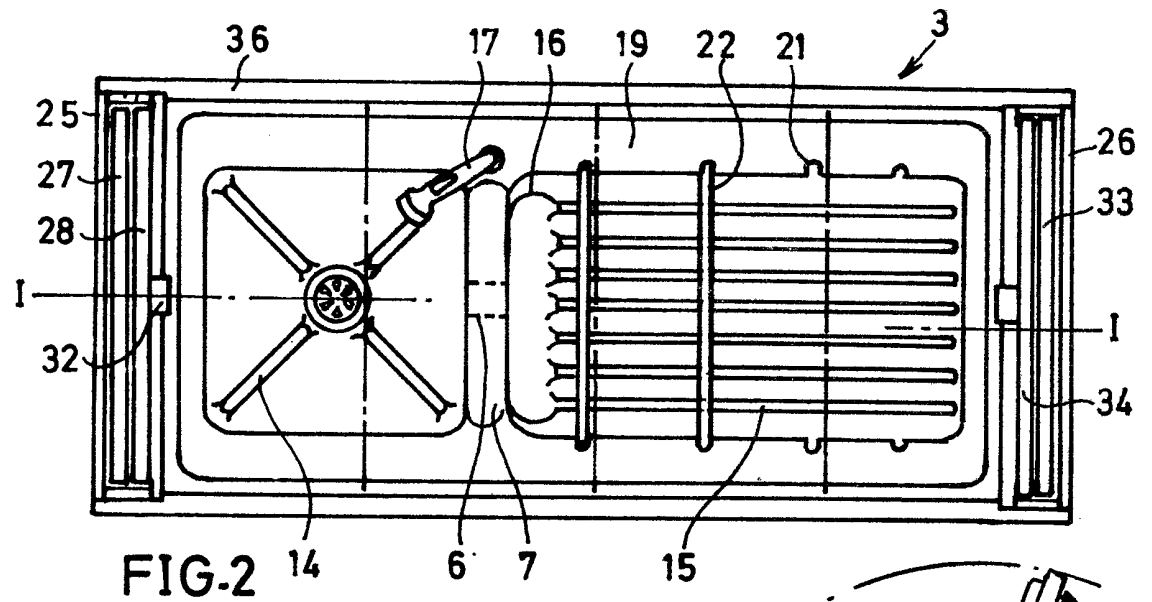


FIG-2

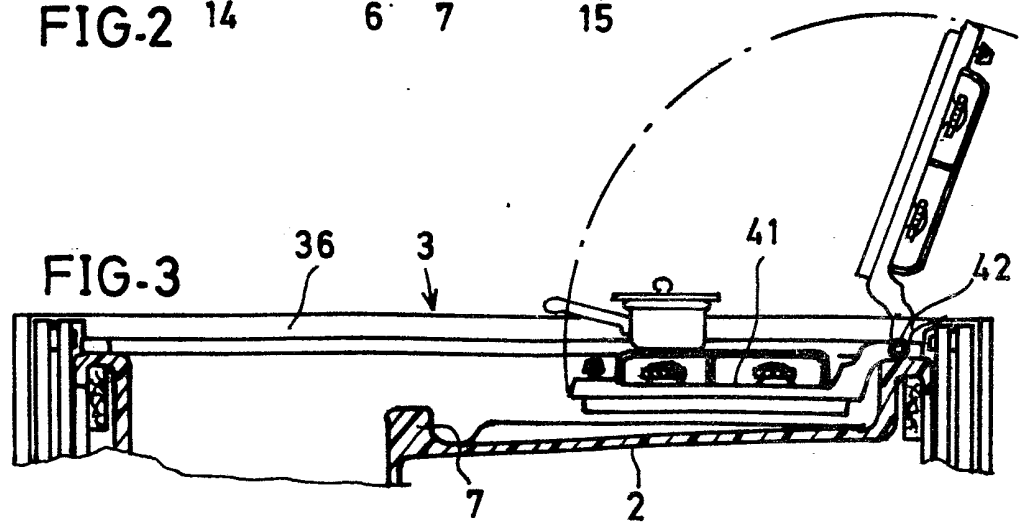


FIG-3

